

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 16 janvier 2018

A l'attention de Monsieur le Rédacteur en chef de la « Charente Libre »



Dans la rubrique « Baromètre » de l'édition de la « Charente Libre » du samedi 13 janvier 2018, est évoquée la Commission départementale d'aménagement commercial devant statuer sur l'implantation d'un magasin Grand Frais dans la zone des Montagnes à Champniers.

A la fin de ce texte est écrit que j'aurais donné une consigne de vote au représentant de GrandAngoulême.

Cette affirmation me conduit à vous préciser que ce type de décision est pris en bureau communautaire et fait l'objet d'un vote. Le représentant désigné par la collectivité pour siéger en CDAC – en l'occurrence Roland Veaux pour ce cas précis – a mandat pour porter la décision du bureau communautaire au sein duquel sont présents bien entendu des élus communautaires de la Ville d'Angoulême.

Il ne s'agit donc pas d'une consigne qu'aurait donnée à titre personnel le président de GrandAngoulême.

L'abstention décidée par le bureau communautaire sur le projet d'implantation de Grand Frais dans la zone des Montagnes est justifiée par la volonté de la collectivité de geler l'installation de nouvelles installations commerciales dans l'attente du schéma d'aménagement commercial sur lequel travaillent actuellement les élus et services communautaires. Un document prospectif qui devrait sortir dans le courant de l'été.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir apporter ces précisions utiles à vos lecteurs.

Cordialement

Jean-François DAURÉ
Président de GrandAngoulême

CONTACTS

Jean-Luc CHAPUT

Directeur de cabinet du président de GrandAngoulême
05 45 38 51 76 • 07 71 35 40 42
jl.chaput@grandangouleme.fr

William DENIZET

Directeur de la communication de GrandAngoulême
05 45 93 08 37 • 06 46 73 88 56
w.denizet@grandangouleme.fr